

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2024

PORTANT RÉPARATION DES PERSONNES CONDAMNÉES POUR HOMOSEXUALITÉ
ENTRE 1942 ET 1982 - (N° 1915)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL39

présenté par
M. Houlié

à l'amendement n° CL|30 de M. Valence

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer à la référence :

« 311 »

la référence :

« 331 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.